



## Compte rendu de la F3SCT de la Haute Garonne du 18 octobre 2023

**Administration:** M. BOUQUET (SG 31), M. LECLERC (IA-DASEN), Mme RICHARDEAU (CPD 31),  
Mme PELHATE (assistante DSDEN)

**Représentants de la FNEC FP-FO :** Julie DUPRE, Christopher GAUTIER, Jean-Marc FOISSAC,  
Daniel MASCARAS

En introduction, Monsieur l'IA-DASEN nous fait part de la prolifération des fausses alertes à la bombe dans les établissements du département et de sa crainte que ces fausses alertes ne continuent de se multiplier dans les jours à venir. Il nous assure que les élèves, les professeurs et les vies scolaires seront accompagnées par les services de la DSDEN du 31.

**Remarque FO :** Depuis la tenue de cette Formation Spécialisée et la rédaction du rapport, la FNEC FP-FO a été saisie sur plusieurs dossiers d'alerte à la bombe. Par exemple, un établissement toulousain a reçu une dizaine d'alertes à la bombe. Suite à nos interventions, la hiérarchie s'est rendue sur l'établissement. Il s'est avéré que la menace n'était pas réelle. Nous demandons que dans de telles situations, les collègues puissent être tenus informés des avancées et conclusions par l'administration.

Vous pouvez lire [la déclaration liminaire de la FNEC FP-FO 31](#).

### **1) Désignation d'un nouveau secrétaire suppléant et d'un nouveau référent Violence, Discrimination, Harcèlement, Agression Sexuelle**

Pour la FNEC FP-FO, tous les membres de la F3SCT sont capables de se saisir des situations de discrimination, harcèlement et agression sexuelle. Notre fédération ne souhaite pas que l'existence d'un référent VDHAS désigné et d'une commission spécifique sur ces questions ne dépossède la F3SCT, dont la composition est déterminée par les résultats aux élections professionnelles, de ces questions. Pour ces raisons, la FNEC FP-FO n'a pas pris part au vote. L'ensemble des autres organisations syndicales ont voté pour la candidate proposée par la FSU.

### **2) Information des membres de la F3SCT des demandes de protections fonctionnelles et des demandes de CITIS**

Après avoir dénoncé à plusieurs reprises le fait que des demandes de protection fonctionnelle restent sans réponse de la part de l'administration, notre fédération avec l'ensemble des organisations syndicales, a demandé à ce que les membres de la formation spécialisée soient informés des demandes de protection fonctionnelle et des demandes de Congé pour Invalidité Temporaire Imputable au Service.

L'administration nous répond que les informations quant aux demandes de protection fonctionnelle seront communiquées aux membres de la F3SCT avec un retour sur plusieurs années, mais qu'en revanche ce ne sera pas possible pour les CITIS car il n'y a pas de traçabilité des démarches.

### **3) Information des membres de la F3SCT des décès brusques et de l'intervention de la cellule d'accueil et d'écoute**

**Remarque FO :** Réglementairement, les membres de la F3SCT doivent être informés par l'administration lorsqu'un décès brusque survient de manière à ce que la situation soit discutée et qu'une enquête puisse éventuellement être menée par les représentants des personnels. Or ce n'est pas le cas et les membres de la F3SCT ont parfois appris ce genre d'événements tragiques par d'autres canaux. Notre fédération, avec l'ensemble des organisations syndicales, a demandé à ce que la réglementation soit respectée.

Monsieur l'IA-DASEN nous informe que la mise en place de la cellule d'écoute dans ce genre de situation est quasi-systématique.

**Avis :** La FS-SSCT 31 demande à être systématiquement informée de tout décès brusque et de toute intervention de la cellule d'accueil et d'écoute

**Pour :** Unanimité des Organisations Syndicales

### **4) Recrutement de Conseillers de Prévention Départementaux**

**Remarque FO :** Le département de la Haute-Garonne concentre environ la moitié des personnels de l'académie mais ne dispose que d'une seule CPD.

**Avis :** Considérant le nombre important d'agent.es dans la Haute-Garonne, la FS-SSCT 31 demande la création de poste et le recrutement de plusieurs Conseiller.es de Prévention Départementale. La rédaction des PPMS des écoles incombe à la DARM et ne doit pas être confiée à un.e Conseiller.e de Prévention Départementale.

**Pour :** Unanimité des Organisations Syndicales

**Avis:** Les APC et les APS doivent bénéficier d'un temps de décharge effectif. La FS-SSCT préconise de ne pas nommer des gestionnaires en tant qu'APS dans le 2nd degré.

**Pour :** Unanimité des Organisations Syndicales

## **5) Fonctionnement du Registre Santé et Sécurité au Travail**

**Remarque FO :** Lorsque les remontées du RSST sont communiquées aux organisations syndicales, la partie réservée aux suites données pour remédier au problème soulevé par le personnel qui a rempli la fiche est souvent vierge, ce qui ne permet pas aux membres de la F3SCT de savoir si la situation a bien été prise en compte et si une réponse adaptée a été apportée.

**Avis :** Le/la chef.fe de service doit compléter, dans le RSST, les suites données. Elles doivent être axées sur l'agent.e et détailler les solutions et accompagnements proposés au personnel.

**Pour :** Unanimité des Organisations Syndicales

## **6) Médecine de Prévention**

**Remarque FO :** Notre académie ne dispose plus d'aucun médecin de prévention. Les collègues qui ont besoin de rencontrer un médecin du travail sont systématiquement renvoyés vers des médecins agréés et experts. Notre fédération dénonce depuis des années le manque de médecin de prévention dans l'académie, nous avions jusque-là 0,8 médecin du travail pour un peu moins de 50 000 agents.

**Avis :** La FS-SSCT 31 demande le recrutement en urgence de médecins de prévention, ainsi que de l'ensemble des personnels nécessaires pour pourvoir les postes vacants au sein du SAMIS.

**Pour :** Unanimité des Organisations Syndicales

## **7) Situation de rentrée**

Monsieur l'IA-DASEN nous fait part de son ressenti sur cette première période. Il a dit avoir été satisfait de la première semaine de septembre, sans aller jusqu'à dire que c'était une bonne semaine, puis a constaté une dégradation à partir de la deuxième semaine de septembre qu'il impute à un climat social complexe et à un décalage entre les valeurs que porte l'école et la réalité de ce qu'il se passe dans la société. Il a également déploré des cas d'inclusions d'élèves qui ne devraient pas relever de l'inclusion en milieu scolaire ordinaire. Il a conclu en disant que c'était pour lui la rentrée scolaire la plus difficile depuis sa prise de fonction en tant qu'IA-DASEN sans qu'il y ait pour autant de grand mouvement de grève.

**Remarque FO :** Sur le constat de la rentrée, sans reprendre notre déclaration liminaire, notre fédération réaffirme ses revendications en termes de recrutement de personnels tous corps confondus, ce qui rendrait les rentrées scolaires moins chaotiques en permettant que les DSDEN et les établissements aient des personnels administratifs à hauteur des besoins pour que les services puissent fonctionner, dans le 1er degré que les remplaçants ne soient pas affectés dès le début d'année sur des postes non pourvus, de réduire les effectifs, de bénéficier de formation sur temps classe en étant remplacés et dans le 2<sup>nd</sup> degré que les personnels de direction puissent préparer sereinement le retour des élèves en ayant réellement un professeur devant chaque classe,

une vie scolaire au complet avec un meilleur taux d'encadrement, des infirmières scolaires, des PsyEN, des Assistantes sociales...

Sur la question de l'inclusion systématique, la FNEC FP-**FO** ne peut qu'être d'accord avec le constat de Monsieur l'IA-DASEN : l'inclusion scolaire systématique, conséquence de la loi Montchamp de 2005 est un échec. Notre fédération a dès le début dénoncé cette loi qui prive les élèves qui en ont besoin de l'enseignement adapté auquel ils ont droit, et qui détruit l'enseignement spécialisé. Notre fédération demande son abrogation et le retour à une inclusion au cas par cas : inclusion en milieu ordinaire quand cela est possible, scolarisation dans un établissement d'enseignement spécialisé lorsque c'est nécessaire.

**Avis :** Le manque structurel de personnels (enseignant.es, Aesh, administratifs, infirmier.es scolaires...) désorganise et dégrade fortement les conditions de travail dès la rentrée avec des répercussions sur le long terme : intensification de la charge et du temps de travail pour compenser, réorganisation(s) en urgence, absence de lisibilité, perte de sens des missions, retard de paiement ou d'avancement...

Désorganisation accentuée par le recrutement à flux tendu et en urgence (contractuel.les nommés après la rentrée et parfois pas payé.es en septembre...), par la mise en concurrence des personnels titulaires et contractuel.les (mouvements parallèle, sentiment d'injustice quant à la rémunération / aux postes obtenus..) et par des entrées dans le métier multiples et brutales et dont l'accompagnement pèse sur les équipes. Ces conditions augmentent les risques psycho-sociaux chez l'ensemble des personnels.

**Pour :** Unanimité des Organisations Syndicales

**Avis :** Les personnels remplaçants dans le 1er degré enchaînent les instructions contradictoires concernant leurs affectations de début d'année (affectation à l'année, relevé.e ou non par un.e contractuel.le...). Cette situation, souvent répétée, entraîne une insécurité de la situation de travail chez les personnels et une dégradation de leurs conditions de travail. La FS-SSCT 31 demande le retour (et le respect) des spécificités de remplacements (court, long, enseignement spécialisé...).

**Pour :** Unanimité des Organisations Syndicales